Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260701-2026065CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 065

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. François-Éric GODEFROY, 1er adjoint, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2026 **Date d'affichage : 24 juin 2026**

Conseillers Municipaux présents : Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. BAGOURD, Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir Mme CORLAY), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. PARISOT), M. JONNET (pouvoir à M. GABORIEAU), M. LAURENT (pouvoir à M. GODEFROY), Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir à M. COUGARD), M. SAVIGNAC, Mme THOMAS (pouvoir à M. GREBOVAL)

Secrétaire de séance : M GUILLOUX

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Entendu l'exposé de la conseillère municipale chargée de l'ingénierie financière
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu la délibération n° C 2026-070 du Conseil métropolitain de Rennes Métropole en date du 21 mai 2026 relative à la création et à la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

DECIDE de ne pas procéder au vote par bulletin secret
DESIGNE M. François-Éric GODEFROY en qualité membre titulaire et Mme Isabelle WYART en qualité de membre suppléant de la CLECT

Publié et affiché le 3 juillet 2026